

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES

DEMANDE DE SOUMISSION POUR OUVERTURE DU STATIONNEMENT SAISON 2019-2020 (1 an)

ET/OU

SAISON 2019 À 2021 (3 ans)

ET/OU

SAISON 2019 À 2023 (5 ans)

La Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford demande des soumissions pour l'ouverture du stationnement situé au 80, rue Principale, Saint-Louis-de-Blandford incluant le bureau municipal, le centre multifonctionnel, la caserne incendie et le garage municipal pour une **durée d'un an (2019-2020) et/ou de trois ans (2019 à 2021) et/ou de cinq ans (2019 à 2023)**. Les soumissions sous enveloppes cachetées portant la mention « Soumission pour ouverture du stationnement » seront reçues au bureau municipal de Saint-Louis-de-Blandford situé au 1-80, rue Principale, jusqu'au lundi, 16 septembre 2019 à 11 heures.

Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

DESCRIPTION

- Ouverture du stationnement du 80, rue Principale qui inclut l'édifice du bureau municipal et du centre multifonctionnel;
- Ouverture du stationnement du 80, rue Principale qui inclut la caserne incendie et le garage municipal;
- Déblaiement du stationnement et des bornes d'incendie – Le déblaiement doit obligatoirement être finalisé avec un tracteur muni d'un souffleur où une grappe avant. Le transport et chargement de l'amoncellement de neige derrière la salle Bieler vers un terrain de la Municipalité voisin du cimetière. Borne incendie rang Saint-François et voisin du 60, rue Baril.

NOTE

Ces espaces de stationnements devront être libres de neige **en tout temps** et inclure l'épandage d'abrasifs.

Le soumissionnaire se rend entièrement responsable des travaux pendant l'exécution de ceux-ci.

La soumission devra comprendre les noms, prénom, adresse, numéro de téléphone du soumissionnaire et être signée. Vous **devez** insérer des photocopies de certificats d'immatriculation de vos équipements et une copie de vos assurances et **preuve de CNESST**. Une soumission sera notamment rejetée s'il manque l'un ou l'autre des documents exigés.

La Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur une décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.



Julie Galarneau
Directrice générale